



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNEIL-MAS (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.

N° 2019/101

Objet : Enfance-Jeunesse : Séjours ski 2020 - dates et supplément tarifaire

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil que la CCLPA organise depuis plusieurs années des séjours pendant les vacances scolaires, à destination des enfants et des adolescents. Il rappelle que l'accès des enfants et adolescents aux accueils de loisirs est un enjeu pour la CCLPA ainsi que pour la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA qui cofinancent ces actions au travers des prestations de services et du Contrat Enfance-Jeunesse et rappelle les tarifs fixés pour les séjours :

| | Allocataire CAF du Tarn | | | | | Hors CAF |
|----------------|-------------------------|------------|------------|-------------|---------|----------|
| | QF de 0 à 499 | 500<QF<699 | 700<QF<899 | 900<QF<1099 | QF>1100 | |
| Journée Séjour | 15 | 24,5 | 28,9 | 34 | 40 | 40 |
| Séjour 5 jours | 75 | 122,5 | 144,5 | 170 | 200 | 200 |

Monsieur le Président informe ensuite que l'organisation du séjour SKI est beaucoup plus coûteuse que les autres séjours (location de matériel, forfait remontées mécaniques, cours de ski, ...). Pour cela, il est proposé de fixer un supplément à ce séjour de 40 € qui s'appliquera à l'ensemble des familles quel que soit le quotient familial. Le séjour SKI 2020 se déroulera à la Tour de Carol (66) pendant les vacances d'Hiver 2020, il est ouvert à 60 enfants et 60 adolescents.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

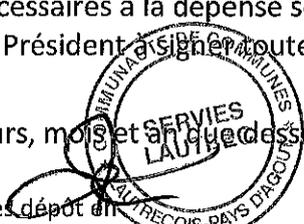
- autorise l'organisation de deux séjours « Ski » qui auront lieu à la Tour de Carol (66) du 10/02 au 14/02/2020 pour les enfants de 7 à 10 ans et du 17/02 au 21/02/2020 pour les jeunes de 11 à 17 ans,
- approuve l'application d'un supplément de 40 € pour le séjour SKI afin de tenir compte du coût organisationnel plus élevé de ce séjour,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 30 octobre 2019.



Le Président
Raymond GARDELLE